



FICHE DE POSTE

DELIB.DL_CP2024.0220 – AP du 10.10.2024 - POSTE : PB_00466

Direction/Service : DGA Aménagement / Direction des Routes / Service Ingénierie Infrastructures Routières

Mission ou orientation de la direction :

Identification du poste :

Intitulé du poste : Chef de bureau Unité Ouvrages d'Arts

Fonction : Chef de l'Unité Ouvrages d'Arts

Cadre d'emploi : Ingénieurs, Attachés territoriaux

Grade : Ingénieur, Ingénieur principal, Ingénieur HCL, Attaché, Attaché principal
– de catégorie : **A**

Filière: Technique, Administrative

Le positionnement du poste dans l'organisation : Rattaché au Chef du Service Ingénierie Infrastructures Routières

Résumé du poste :

Mission ou finalité du poste : Au sein du Service Ingénierie et Infrastructures Routières, il procède à la préfiguration de son unité.

Il assiste le chef du SIIR dans l'organisation et le suivi des travaux d'entretien, d'exploitation et de construction des Ouvrages d'Arts (Ponts, ouvrages hydrauliques, murs de soutènements, ...)

Il organise la préparation des programmes pluri annuels de travaux pour l'entretien et la modernisation des Ouvrages d'Arts du département.

Il assure le suivi et l'instruction des dossiers réglementaires, propose un plan de financement des opérations ainsi que le montage des dossiers de demande de financement

Relations fonctionnelles :

A l'intérieur du service :

- Relation permanente avec le Directeur, le chef du SIIR et les chefs d'unités du service

A l'intérieur de la collectivité :

- Relation fréquente avec les autres services du Conseil Départemental (urbanisme, juridique, environnement, foncier)

Avec les partenaires extérieurs :

- Relation avec les communes, interco, l'EPFAM, les services de l'Etat, ainsi qu'avec les acteurs externes (entreprises privées, institutions, associations environnementales, etc ...)

Activités / Tâches principales du poste :

- Mettre en œuvre des projets d'entretien et de modernisation des OA dans le secteur technique

- Conseiller et assister le Chef du SIIR

- Assurer une veille juridique et réglementaire

- Préparer le transfert de la compétence Route Nationales au CD

- Préfigurer son unité

- Apporter son expertise sur le processus de réalisation de travaux OA

- Emettre des avis sur les dossiers techniques et d'autorisation de permission de voirie

- Accompagner la DR la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de transfert/ de gestion et de constructions publiques, d'infrastructures et de réseaux
- Valider les options administratives ou techniques à mettre en œuvre
- Conseiller les élus pour définir une politique de programmation, d'exploitation et d'entretien en cohérence avec les schémas départementaux ou régionaux
- Coordonner et piloter la mise en place de nouvelles conventions de transfert / de projets après leurs réalisations ou leur réhabilitation
- Gérer les interfaces internes et externes et les collectivités locales
- Contrôler les aspects juridiques et réglementaires des prestations en relation avec la direction des affaires juridiques
- Mettre en œuvre la gestion administrative et budgétaire des autorisations de programme- crédits de paiement
- Proposer un plan de financement des opérations
- Evaluer et contrôler la qualité des services rendus

Cette liste de tâches énumérée n'est pas limitative. Elle peut évoluer à tout moment sur demande de l'employeur

Compétences pratiques requises :

Mettre en œuvre des orientations stratégiques en matière de gestion financière des opérations

Assister le chef du SIIR dans l'élaboration d'orientations stratégiques dans le cadre d'un schéma d'études ou de travaux concernant les OA

- Assister le chef du SIIR dans la conduite d'une analyse des besoins de la collectivité en matière de gestion de projet
- Assister le chef du SIIR dans le cadre des dossiers de demande de financement d'un projet en intégrant l'ensemble des données, économiques, urbaines, environnementale concernant le territoire desservi
- Réaliser et mettre en forme les travaux de bureautique

Choisir les options administratives, techniques à mettre en œuvre lors de la construction, de la réhabilitation ou l'exploitation des ouvrages

- Maîtriser les techniques et le processus de réalisation des travaux d'OA
- Maîtriser le code de la commande publique, les CCAG et les CCTG.
- Maîtriser les procédures de liquidation des dépenses publiques
- Intégrer, dans les analyses, les problématiques des différents services spécialisés
- Intégrer dans les études les éléments de diagnostic et les orientations du plan de mandature, du programme pluriannuel d'investissement et des autres documents de planification
- Proposer des variantes de solutions techniques pour répondre à un problème posé, en examinant les conséquences du choix en termes d'investissement, d'exploitation, et d'impact sur l'environnement

Conseiller la direction, la direction générale ou les élus pour définir une politique de programmation, de construction, de réhabilitation, d'exploitation et d'entretien en cohérence avec les schémas départementaux ou régionaux et le Plan Pluriannuel d'investissement

- Apporter à ses responsables des éléments techniques d'aide à la décision pour effectuer un choix entre plusieurs variantes, en les informant sur les contraintes et impacts liés à chaque scénario
- Proposer à ses responsables une démarche de concertation, coordonner les procédures et mettre en œuvre des outils de communication adaptés
- Mettre en place une programmation pluriannuelle des investissements
- Connaître les enjeux et les contraintes du territoire

Coordonner et piloter la réalisation de nouveaux équipements, l'entretien et l'exploitation des ouvrages

- Développer et conduire des projets inter et intra services
- Planifier les étapes des travaux
- Communiquer sur les finalités et enjeux du projet
- Mobiliser les compétences et coordonner les travaux
- Animer des groupes de production
- Evaluer les projets
- Utiliser l'outil informatique a toutes les phases des études et de la réalisation

Participer aux interfaces internes et externes et choisir les concepteurs

- Etablir un cahier des charges d'une commande d'études ou d'expertise
- Elaborer les dossiers des marchés publics
- Négocier avec les entreprises
- Sélectionner les prestataires
- Organiser des réunions de chantiers
- Organiser les interventions des différents corps d'états
- Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques
- Développer des logiques de coproduction de l'action publique
- Organiser des échanges de pratiques professionnelles

Contrôler les aspects juridiques et réglementaires des prestations et travaux

- Organiser et surveiller règlementairement l'implantation des chantiers
- Assurer une veille juridique et réglementaire

Mettre en œuvre la gestion administrative et budgétaire des autorisations de programmes et crédits de paiement

- Assurer la maîtrise des coûts, du projet à la réalisation
- Contrôler l'application des normes et techniques de mise en œuvre des matériaux et matériels
- Rechercher des financements
- Contrôler la gestion et l'engagement des dépenses
- Mettre en place et faire appliquer les procédures administratives
- Contrôler financièrement les projets
- Animer et piloter des équipes
- Repartir et planifier les activités en fonction des contraintes.
- Mobiliser les compétences autour d'un projet
- Déléguer les responsabilités sur les projets
- Adapter son management aux situations et aux agents

Evaluer et contrôler la qualité des services rendus

- Développer des démarches qualité et des dispositifs d'évaluation et de contrôle de la qualité des services rendus
- Veiller réduire l'impact du chantier pour les habitants et les usagers ; répondre aux demandes d'informations

Les particularités/contraintes du poste :

- Travail en bureau
- Déplacements fréquents
- Horaires irréguliers, avec amplitude variable en fonction des obligations du service public
- Disponibilité
- Devoir de réserve et de confidentialité

Si besoin, cette fiche sera actualisée tous les ans lors de l'entretien professionnel.

"À défaut d'un fonctionnaire correspondant au profil recherché, un agent contractuel pourra être envisagé, conformément aux dispositions de l'article L332-8 du Code général de la fonction publique."